



facture d'électricité

Reçu dans Chorus le 15/11/2025

Accueil dépannage 24h/24 - 7j/7
numéro d'urgence : +33969321411
réf ext : 1005E

Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

Votre référence à rappeler : 209 218

ADM. CPAM DEUX SEVRES
1 RUE DE L'ANGELIQUE
ZA DE L'EBAUPIN BESSINES
79041 NIORT

2331
ODP
SR

Conforme à la prestation

contrat n° 939904

client titulaire	Adm. CPAM DEUX SEVRES
siren	781459565
votre référence	UCANSS 18AC01-MS2 Lot 3
espace de livraison	CPAM DES DEUX SÈVRES - M79E003A 1 rue de l'Angelique BESSINES
offre	OM - C1/C3 avec acheminement
service fourniture	prix personnalisé 5 postes
service accès au réseau	ADT 5 postes PF CU
puissances souscrites	P : 180 kW HPH : 220 kW HCH : 220 kW HPE : 220 kW HCE : 220 kW
type de compteur	sans objet
date d'échéance	31/12/2025
puissance réduite	220 kW

facture n° 2381535S du 14/11/2025

électricité du 01/10/2025 au 01/11/2025 : 30 374 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 89 kW (détails au verso)

sous-total accès au réseau	608,99 €
sous-total fourniture	2 766,91 €
total HT	3 375,90 €
TVA	846,41 €
autres taxes	856,13 €

total TTC 5 078,44 €

Facture à régler avant le 14/12/2025

Date approximative de la prochaine facture ... 01/12/2025

votre règlement

Comment payer votre facture ?

Nous vous proposons plusieurs moyens de paiement, au choix :

- **Prélèvement automatique** : contacter votre conseiller dont les coordonnées figurent en en-tête de votre facture.
- **Espèces** : rendez-vous en bureau de Poste muni de votre facture.
- **Chèque** : envoyer votre chèque établi à l'ordre de GEG SE à : GEG SE - BP183- 38042 Grenoble Cedex 9.
- **Carte bancaire (via internet)** : sur le site <https://monagence.geg.fr>
- **Virement** : indiquer obligatoirement le N° de votre facture dans le libellé du virement, adressé à : **IBAN FR76 3000 3035 7400 0200**

0672 607

SOGEFRPP Domiciliation bancaire : Banque Société Générale AURA

votre talon de paiement

Nom du client	: Adm. CPAM DEUX SEVRES
Adresse de livraison	: CPAM DES DEUX SÈVRES - M79E003A 1 rue de l'Angelique 79000 BESSINES
Référence du compte client	: 887983
Référence de la facture	: 2381535S
Montant à payer	: 5 078,44 €

accès au réseau						
part fixe					€ / kW / an	montant en €
prime fixe du 1 octobre 2025 au 31 octobre 2025 (puissance réduite de 220 kW)					14,41	264,18
part variable					€ / kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 01/10/2025 au 01/11/2025				compteur n° 041936370717		
HPE				21 111	0,0101	213,22
HCE				9 263	0,0069	63,91
dépassements					€ / kW	montant en €
du 01/10/2025 au 01/11/2025						
dépassements HPE				0 kW	0,502	0,00
dépassements HCE				0 kW	0,4488	0,00
énergie réactive					€ / kWh	montant en €
du 01/10/2025 au 01/11/2025						
énergie réactive				0 kVArh		
prestations						montant en €
frais de gestion du 1 octobre 2025 au 31 octobre 2025						36,31
composante de comptage du 1 octobre 2025 au 31 octobre 2025						31,37
sous-total HT accès au réseau						608,99
fourniture						
part variable					€ / kWh	montant en €
HTA prix personnalisé HCE				9 263 kWh	0,07775	720,20
HTA prix personnalisé HPE				21 111 kWh	0,07775	1 641,38
CEE				30 374 kWh	0,00581	176,47
capacité TH				30 374 kWh	0,0009349	28,40
écrêtement ARENH				30 374 kWh	0,00635	192,87
écrêtement ARENH capacité TH				30 374 kWh	0,00025	7,59
sous-total HT fourniture						2 766,91
total HT						3 375,90
taxes et contributions				assiette	taux	montant en €
accise				30 374	0,02579 € / kWh	783,35
cta				331,86	21,93 %	72,78
tva				4 232,03	20,00 %	846,41
total TTC						5 078,44

communication

Délai de conservation des factures : 5 ans

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

Accise sur l'électricité (ex-CSPE) est une taxe qui s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public (développement des énergies renouvelables) des fournisseurs. Le taux de l'accise sur l'électricité varie en fonction de la puissance souscrite et du type de client.

Plus d'informations sur www.economie.gouv.fr

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : s'applique à 20% sur le montant de la prime fixe, de la CTA, des kWh consommés et de l'accise.

Part acheminement :

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur url=http://www.grdf.fr/

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Energie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)